



LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET LES ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

Maîtriser les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité civile



OBJECTIFS VISÉS

- Distinguer les différentes responsabilités.
- Comprendre les principes juridiques de la responsabilité civile (RC).
- Faire le lien entre la responsabilité civile et les garanties d'assurance RC.
- Comprendre les éléments indispensables pour gérer un sinistre.

PUBLIC

- Tout collaborateur amené à gérer des dossiers de responsabilité civile (RC).

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité civile.

FORMATEURS

Cette formation est animée par un , formateur expert de Venus Consulting.

TARIF

A partir de 1400 € HT

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PROGRAMME

1. LES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS

- Responsabilité pénale.
- Responsabilité administrative.
- Responsabilité civile contractuelle.
- Responsabilité civile extracontractuelle.

- Cas d'exonération :

- Cause étrangère :
 - Force majeure.
 - Fait d'un tiers.
 - Faute de la victime.

2. LA RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- Conditions de mise en œuvre.
- Obligations de moyen / de résultat.
- Cas d'exonération.

4. LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRA CONTRACTUELLE

- Articles 1240 et suivants du Code civil :
 - Responsabilité du fait personnel.
 - Responsabilité du fait d'autrui.
 - Responsabilité du fait des choses.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

- Conditions cumulatives :
 - Fait générateur.
 - Dommage.
 - Lien de causalité.

5. LES PRINCIPALES GARANTIES RC DANS LES CONTRATS D'ASSURANCE

- Responsabilité civile du particulier.
- Responsabilité civile des entreprises et des professionnels.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

